

Commune de



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°4- 2018**

**Vendredi 29 juin 2018 à 20 heures**

**Étaient présents : Présents :** M. Eugène REY, Mme Laurence RAVET, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Xavier VITRY.

**excusés :** M. Alain CHMILEWSKY ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Hélène BOTTU ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à M. Eugène REY, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Laurence RAVET.

**Ordre du jour**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018,
- Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
- Information des actes d'urbanisme signés par Madame Pascale BADIN,
- Tirage au sort jury d'assises 2019 d'après la liste électorale
- Délibération pour avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion du Syndicat mixte d'aménagement de bassin de la Bourbre (SMABB) et du Syndicat intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu
- Délibération pour ester en justice
- Délibération pour **création** du poste de secrétaire de mairie principale, catégorie B, 35 H par semaine, grade rédacteur principal de 2ème classe et **suppression** de l'emploi sur le grade de rédacteur
- Questions diverses  
jumelage avec Cerasu en Roumanie



## 1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

### Inscription des questions diverses :

- Marché restauration scolaire
- Fresque école
- Terrain l'Orée des Champs
- Horaires école
- Logements
- Locaux vacants
- Fibre optique
- Cimetière
- Nettoyage commune
- Vie dessous
- Subvention Région Rhône Alpes
- Taxe de séjour

## 2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018 : approuvé à l'unanimité.

### 3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2018-09	conventions occupation temporaire aux fins d'installation et d'exploitation de deux centrales photovoltaïques sur la maison 12 square Bossico et sur l'école primaire pour une durée de 20 ans	Centrale villageoise NID'Énergie SAS	Redevance annuelle 0,1 € /m <sup>2</sup> soit 5€ par an par centrale
2018-10	contrat assurance tous risques pour mini tracteur KUBOTA b3150	GROUPAMA	205,13 € TTC pour une année entière et 149,36 € TTC pour 2018
2018-11	bail précaire 1 an pour location local ZA du Bion 43 m <sup>2</sup> à compter du 1er mai 2018	Mme Karine MAGNETTE	307,91 € HT mensuellement

2018-12	contrat de maintenance photocopieurs mairie et école	JET COPIEURS, M. GOY Denis	0,008 € HT A4 noir et 0,065 € HT A4 couleur, tarif révisable annuellement
2018-13	Emprunt pour financement mini tracteur 16 échéances trimestrielles, taux fixe 0,9890%	BNP PARIBAS LEASE GROUP pour KUBOTA Finance	29 641,65 euros
2018-14	convention formation recyclage "sauveteur secouriste du travail"	Lycée VALLON BONNEVAUX FORMATION CONSEIL	169,00 euros
2018-15	virement du chapitre 022 "dépenses imprévues" au chapitre 011, Compte 6718 "autres charges exceptionnelles de gestion"	remboursement d'un trop versé charges locatives 2017	50 euros
2018-16	Suite à la convocation de Messieurs Eric COMTE et Fernand BOTTU devant le tribunal correctionnel pour des faits de réalisation irrégulière d'affouillement et d'exhaussement, défendre la commune avec un avocat	Maître Véronique HEMERY	honoraires pris en charge partiellement par GROUPAMA
2018-18	bail précaire 1 an pour location d'un local 11 rue les Grands tournants 23,24 m <sup>2</sup> à compter du 15 septembre 2018	Mme Mallorie DIRBERG	1 937,64 € HT annuel
2018-19	contrat pour animation musicale du bal de l'été 2018	DOLFEELS Music et Production	600,00 € TTC

#### **4. Information des actes d'urbanisme signés par Mme Pascale BADIN**

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises lors de la dernière commission urbanisme.

#### **5. Tirage au sort jury d'assises 2019 d'après la liste électorale**

Vu la circulaire de M. le Préfet du 1<sup>er</sup> mars 2018, arrêté n° 38.2018.03.01.008, le tirage au sort de trois noms a été fait en début de séance, d'après la liste électorale.

#### **6. Délibération pour avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion du Syndicat mixte d'aménagement de bassin de la Bourbre (SMABB) et du Syndicat intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu**

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2018-05-24-003,  
M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) et du Syndicat

Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM) La périmètre du SIM est totalement inclus dans le périmètre du SMABB. Un nouveau syndicat mixte ouvert à la carte doit être créé : l'Établissement Public d'Aménagement du Bassin de la Bourbre – EPA2B. Il a été menée une procédure de modification statutaire unique, intégrant la prise en compétence GEMAPI et la fusion avec le SIM.

**Délibération approuvée à l'unanimité avec un avis favorable.**

#### **6. Délibération pour création du poste de secrétaire de mairie principale, catégorie B, 35 H par semaine, grade rédacteur principal de 2ème classe et suppression de l'emploi sur le grade de rédacteur**

Suite à un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer l'emploi de secrétaire de Mairie principale dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grade rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet, 35 Heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de supprimer l'ancien poste.

- **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

##### Jumelage officiel avec la Commune de Cerasu en Roumanie

Sur demande du Comité de Jumelage et en accord avec les Communes de CERASU (Roumanie) et BOSSICO (Italie), M. le Maire propose de transformer l'actuel parrainage avec la Commune de CERASU (Slon ayant fusionné avec Cerasu) en jumelage entre nos 3 communes. Les Maires de BOSSICO et CERASU sont favorables. La date du 25 octobre 2019 à CERASU est retenue. Celle des 4-5-6 octobre 2019 est réservée pour un accueil à Meyrié. A ce jour, il n'est pas possible de déterminer une date pour se rendre à Bossico.

##### Taxe de séjour

M. le Maire a reçu un courrier du 18 juin 2018 émanant du service de fiscalité directe locale relatif à l'instauration de la taxe de séjour. Il convient de vérifier préalablement, que la CAPI n'exerce pas cette compétence.

##### Marché restauration scolaire

Le marché actuel se terminant en juillet 2018, un nouveau marché est lancé. 3 entreprises sont consultées. Ouverture des plis par la CAO le 5/7. Le cahier des charges a été adapté pour demander une option avec plus de repas bio. Il est prévu de constituer une commission intégrant des parents d'élèves pour les choix de menus parmi ceux proposés par le service diététique de l'entreprise qui sera retenue.

##### Fresque école

L'inauguration est prévue le 5 juillet à 18H30 suivie d'un vin d'honneur.

##### Terrain l'Orée des Champs

Une parcelle d'environ 30m<sup>2</sup> avec pelouse et arbre, appartenant à la commune, est située en limite du bâtiment « L'Orée des Champs » Quartier des Noyers. Il revient à la commune d'entretenir cette parcelle sans intérêt pour les espaces verts publics. M. le Maire propose de rétrocéder la parcelle au riverain. Accord des membres du Conseil municipal.

#### Horaires école à la rentrée

Vu le courrier de Mme l'inspectrice, les horaires d'école seront les suivants à la rentrée 2018 :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8H30 à 11H45 et de 13H45 à 16H30

#### Logements

2 logements se libèrent Maison FASSION.

#### Locaux vacants

Des entrepreneurs intéressés sont venus visiter les locaux. Pour l'instant aucun n'a confirmé.

#### Fibre optique

La 2<sup>ème</sup> phase devrait commencer.

#### Cimetière

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il a engagé la procédure de récupération de concessions perpétuelles abandonnées.

#### Nettoyage commune

Le démarrage de la nouvelle méthode de désherbage a été difficile pendant 3 semaines. La balayeuse a été raccordée au tracteur bleu. Globalement, l'ensemble donne un aspect de propreté des voiries satisfaisant. Concernant le broyage des talus, le nouveau mini tracteur permettra de le faire plus régulièrement. Les massifs ont été étudiés pour limiter l'arrosage. La mairie a fait l'acquisition d'une petite remorque pour charrier la citerne d'eau, évitant ainsi des manutentions difficiles de jerricans.

Petit à petit tous les quartiers, seront entretenus avec la balayeuse et des nouveaux outils de désherbage.

Il est également prévu l'installation d'un plymouth pour faciliter l'arrosage sur les places avec l'eau récupérée des anciens captages.

#### Vie Dessous

La CAPI interroge la commune pour connaître les prévisions de travaux sur voiries en 2019.

M. le Maire propose de réfléchir à un aménagement de la Vie Dessous, dangereuse par endroits, en particulier par des aménagements de voies piétonnes.

Subvention Région Auvergne-Rhône Alpes

Suite à la demande de subvention déposée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement et l'extension du commerce multiservice, le courrier attributif a été reçu en mairie le 18 mai 2018. Une subvention de 33 833 euros a été attribuée.



Séance levée à 22 h 17

Le Secrétaire de séance  
Nathalie DUPIN  
REY



Le Maire  
Eugène REY

